

Service des mairies d'arrondissement

N° : A_24_05_0664

Extrait du registre des arrêtés

Objet : Délégation de fonction d'officier d'état civil à un conseiller municipal - Monsieur OLIVER Pierre

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n°2020/1 du conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du maire et de ses adjoints ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

ARRETE

Article Premier : **Monsieur Pierre OLIVER**, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la mairie du septième arrondissement le samedi 05 octobre 2024.

Article 2 : Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Lyon, signé le 30/05/24

Le Maire de Lyon
Grégory DOUCET